

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 14/01/2025

VOI.25.00.A00052

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
BOULEVARD ALEXANDRE FLEMING

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAFF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise ABRIPPLUS EQUIPEMENTS
Considérant que des travaux sur la pose d'un abri de vélos sécurisé rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 03/02/2025 au 07/02/2025 BOULEVARD ALEXANDRE FLEMING

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 03/02/2025 et jusqu'au 07/02/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent BOULEVARD ALEXANDRE FLEMING sur les deux parkings avant l'entrée du CHRU JEAN MINJOZ :

- Afin d'assurer la giration et la sortie du camion de chantier, le stationnement sera interdit sur la place de gauche au plus près de la sortie du parking réservé aux Personnes à Mobilité Réduite ;
- Pendant les travaux, le stationnement sur le second parking situé derrière le bâtiment modulaire permettant l'accès au CHRU JEAN MINJOZ sera interdit sur les 15 premières places ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 14 JAN. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée